



# Lettre de Mon Village

## Dans ce numéro

Actualités	P.2
Culture et Associations	P.4



## Le Maire et le Conseil Municipal présentent aux habitants de Prignac et Marcamps leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

C'est avec regret que la cérémonie des vœux à la population, prévue le dimanche 23 janvier, a été annulée en raison de la situation sanitaire.

## Contacts Utiles

### Mairie

85 avenue des Côtes de Bourg

[www.prignacetmarcamps.fr](http://www.prignacetmarcamps.fr)

[secretariat@prignacetmarcamps.fr](mailto:secretariat@prignacetmarcamps.fr)

Accueil : 05.57.68.44.44

#### HORAIRES

##### ouverture public

##### Lundi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

##### Mardi / Mercredi / Jeudi

14h00 - 17h30

##### Vendredi

10h00 - 12 h / 14h00 - 17h00

## Services d'Urgence

SAMU : 15

POMPIER : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU / POMPIER : 112  
(à partir d'un téléphone portable)

## DERNIER RAPPEL INFORMATION JOURNAL MUNICIPAL

Dans un souci d'économie et d'écologie, il est souhaitable de limiter la version papier du journal « La lettre de mon village » et de profiter de sa version dématérialisée.

En effet, le journal « La lettre de mon village » est consultable sur le site internet de la commune [www.prignacetmarcamps.fr](http://www.prignacetmarcamps.fr) via la Rubrique « *Loisir et Culture* ».

**C'est pourquoi, nous invitons les personnes qui souhaitent recevoir le journal en version papier dans leur boîte aux lettres et qui n'ont pas encore fait la démarche, d'en informer la Mairie au ☎ 05.57.68.44.44 ou par mail à [lettredemonvillage@prignacetmarcamps.fr](mailto:lettredemonvillage@prignacetmarcamps.fr) en communiquant *Nom, Prénom* et *Adresse Postale*.**

Les versions numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimées en de multiples exemplaires participent à une démarche citoyenne et plus écologique et contribuent ainsi à une meilleure valorisation et gestion des ressources de notre planète dans le cadre du développement durable.

La prochaine parution du journal municipal sera donc consultable pour tous sur le site de la commune comme auparavant et uniquement distribuée en version papier dans les boîtes aux lettres des personnes qui l'ont demandé. Si toutefois vous changez d'avis, il vous sera toujours possible de revenir sur votre choix en informant la mairie.

Nous vous remercions de votre compréhension

## MAIRIE

### NOUVEAUX HORAIRES OUVERTURE AU PUBLIC

#### Lundi

10 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 30

#### Mardi / Mercredi / Jeudi

14 h 00 - 17 h 30

#### Vendredi

10 h 00—12 h 00 / 14 h 00 - 17h 00

# Actualités

## SPECIALISTE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Relais favorise les liens entre les acteurs économiques locaux (*particuliers, entreprises, associations, collectivités*) et les demandeurs d'emploi depuis plus de 30 ans.

Sa mission : Accompagner des personnes en recherche d'emploi dans un projet d'insertion professionnelle et simplifier le recrutement pour les entreprises.

Sa démarche : Valoriser les atouts des demandeurs d'emploi afin de proposer les profils adaptés aux acteurs de l'économie locale.

Que vous soyez à la recherche d'un emploi ou bien à la recherche de personnel, contactez-nous, nous pouvons vous accompagner dans votre démarche.

Nous facilitons l'accessibilité à nos services par la mise en place de permanences sur rendez-vous.

Agence St André De Cubzac : 05 57 43 55 72

Agence Blaye : 09 83 21 19 79

Permanences à Cavignac, St Savin et Bourg sur Gironde : 06 19 66 78 57

Site web : [www.relaisemploi33.fr](http://www.relaisemploi33.fr)



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE  
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous  
informe en temps réel  
sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information  
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**  
puis sélectionnez votre ville

Disponible sur  
App Store

Disponible sur  
Google Play

## ELECTIONS 2022 ET INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

### Dates des élections prévues en 2022

Les élections présidentielles auront lieu le dimanche 10 avril 2022 et le dimanche 24 avril 2022

Les élections législatives auront lieu le dimanche 12 juin 2022 et le dimanche 19 juin 2022

### Où vais-je recevoir ma carte électorale ?

Avec la refonte des listes électorales, chaque administré recevra sa carte électorale par courrier à son domicile à l'occasion des élections présidentielles. Cette carte sera à présenter lors de votre venue au bureau de vote. Si vous n'avez pas votre carte électorale, vous pourrez tout de même voter en présentant votre carte nationale d'identité.

### Suis-je inscrit sur les listes électorales ?

Vous avez un doute quant à votre inscription sur les listes électorales ? Pour savoir si vous êtes inscrit, il vous suffit de renseigner toutes les informations vous concernant via le lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

### Comment puis-je m'inscrire sur les listes électorales ?

- Par internet sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

- En se rendant en mairie avec les pièces exigées :

Une pièce justifiant l'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ...)

Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.)

Par courrier en joignant le formulaire Cerfa n° 12669\*02 et les pièces exigées (disponible en mairie ou en ligne).

### Pour voter vous devez :

- Être inscrit sur les listes électorales
- Être majeur (plus de 18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. Ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tour uniquement.
- Posséder la nationalité française

### Qui est inscrit automatiquement sur les listes ?

- Les personnes qui viennent d'acquérir la majorité (18 ans);
- Les personnes qui viennent d'être naturalisées (sous réserve qu'elles aient la majorité);
- Les personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge.

### Quelle est la date limite pour m'inscrire sur les listes électorales ?

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au sixième vendredi précédant le jour du scrutin soit :

- Jusqu'au vendredi 5 mars 2022 pour les élections présidentielles
- Jusqu'au vendredi 7 mai 2022 pour les élections législatives.

# Actualités

## SIEB

### Syndicat Intercommunal d'Électrification du Blayais

Notre commune Prignac et Marcamps a été retenue avec 15 communes du secteur pour la 2ème année consécutive à l'obtention de travaux – article 19 (renforcement du réseau, résorption de fils nus et renouvellement aérien) sur les secteurs de TROUBAT en 2021 pour un montant de 38 487 Euros et DES NEUFONDS en 2022 pour un montant de 47 658 Euros.

### Une beauté pour nos cimetières malgré l'hiver

Pour la bonne tenue des cimetières et des sépultures, il serait souhaitable que les fleurs fanées soient enlevées et rassemblées dans les bacs mis à disposition devant les portails.



*Réfection intérieure de la mairie par les agents techniques*



*Remplacement du boîtier télécommande éclairage public au niveau de la Résidence Castanet.*

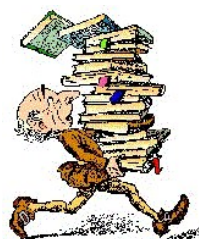


*Des éclairages intérieurs de l'église Saint Pierre ont été changés dans un souci d'économie avec de nouveaux luminaires à LED.*



*Une détérioration importante du trottoir près de la boulangerie, suite à un affaissement, a été réparée par les agents techniques pour la sécurité des usagers.*

# Culture - Associations



## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LIRE ELIRE 2022

Tu as entre 6 et 16 ans ?

Participe  
à l'aventure  
Lire, Élire !



Tu as entre 6 et 16 ans, participe à l'aventure Lire Élire !

Lis tous les livres d'une ou plusieurs sélections (apprentis, curieux, explorateurs, aventuriers).

Participe aux animations qui te seront proposées et assiste à un spectacle offert par Biblio-gironde.

Vote pour ton livre préféré dans une ou plusieurs sélections.

Tous les votants recevront un chèque Lire d'une valeur de 10€.

La bibliothèque de Prignac et Marcamps a posé sa candidature pour participer à l'opération « Lire, élire 2022 » portée par la BDP dont elle est partenaire (Bibliothèque Départementale de Prêt, service du Conseil Départemental de la Gironde).

Sa candidature a été retenue ainsi que 49 autres bibliothèques de Gironde sur les 230 que compte le réseau partenaire.

Les bibliothèques inscrivent chacune 40 enfants maximum âgés entre 6 et 16 ans qui doivent élire leur(s) livre(s) favori(s) au sein d'une sélection de 12 œuvres illustrées. Des actions sont menées afin d'animer cette opération dans les bibliothèques.

L'objectif de ce projet est double : culturel et citoyen :

- Accompagner le développement de l'esprit critique et de la lecture de l'image à travers la découverte d'œuvres littéraires illustrées de qualité, éveiller l'imagination et la curiosité;
- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté par la participation à une élection dans des conditions reproduisant les conditions réelles.

Cette opération sera accompagnée d'un spectacle et d'une remise de Chèque Lire pour chaque participant.

Les inscriptions des enfants à la bibliothèque se feront à partir du mois de mars. Les lectures par les enfants, les animations, l'organisation du scrutin, la proclamation des résultats et la remise des Chèques Lire se dérouleront d'avril à octobre. Tous les enfants peuvent participer à ce projet à condition d'être inscrits à la bibliothèque.

Si vous souhaitez des informations et/ou que vous êtes d'ores et déjà intéressé par ce projet, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe de la bibliothèque de Prignac et Marcamps qui se fera un plaisir de vous inscrire.

Et nous ne manquerons de vous tenir informés du déroulement de cette opération.

Bibliothèque Municipale  
112 bis avenue des côtes de bourg 05.57.68.20.69 [bibliotheque@prignacetmarcamps.fr](mailto:bibliotheque@prignacetmarcamps.fr)

Mardi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30

Mercredi de 17 h à 19 h

**Inscription gratuite**